

CAPC N°6 du 7 novembre 2017

Titularisations et recours en CREPS

Ce jour s'est tenue la CAPC n°6 sur la titularisation des agents de catégorie C et les recours en CREPS sur les années 2016 et 2017.

Le SNAD-CGT a lu une déclaration liminaire à laquelle des réponses ont été apportées par le président, au fil de la CAPC.

Pour commencer cette séance, le président nous a proposé la titularisation de 14 agents de constatation recrutés sous dispositif PACTE. Encore une fois, le SNAD-CGT a voté contre ces titularisations ; non pas contre les agents (dont on se félicite qu'ils aient satisfait aux obligations de l'année de stage) **mais contre le dispositif de recrutement** qui ne passe pas par les concours.

Ensuite, la CAPC a été informée de la promotion d'un collègue au grade d'ACP1 (premier sur liste complémentaire). Le cas de l'agent préalablement nommé ne rentrait plus dans les critères utiles.

Le troisième point à l'ordre du jour portait sur la titularisation des AC et ACP2.

◆ 3 AC ont été titularisés dont un travailleur handicapé et 2 STA.

Vote du SNAD-CGT : Pour.

◆ 222 ACP2 de la 2ème session 2016 branche surveillance ont été titularisés.

Vote du SNAD-CGT : Pour.

◆ 3 agents de la 1ère et 2ème session d'ACP2 de 2016 ont été titularisés à la suite d'une prolongation de stage avec effet rétroactif.

Vote du SNAD-CGT : Pour.

Comme dénoncé dans notre déclaration liminaire, nous avons dû étudier des prolongations de stage de deux collègues.

Le président nous propose un vote concernant une mutation dans l'intérêt du service. Cette proposition est motivée par une décision préfectorale, une carence managériale au niveau de la DI de PACA-Corse et dans l'intérêt de l'agent. Après un long débat, tant sur la forme que sur le fond,

la CGT a refusé de prendre part au vote estimant que la totalité des informations ne nous avait pas été fournie.

L'examen des recours des CREPS 2016 et 2017 a permis d'attribuer 14 mois, ce qui laisse dans les « bagages » de l'administration encore 59 mois à distribuer lors des prochaines CAPC recours en cadencement.

Pour conclure, la CAPC a étudié deux refus de télé-travail pour l'année 2017. **La CGT a contesté, comme d'autres OS, que ces refus ne soient pas étudiés en préalable au niveau local, plus à même d'évaluer les soucis de matériel et de la sécurité informatique.**

Nous considérons qu'il s'agit d'une position dogmatique de l'administration qui limite la portée du télé-travail en douane.

Face à l'intransigeance du président, nous avouant qu'il n'avait aucune marge de manoeuvre, **le SNAD CGT a refusé de participer au vote.**

C'était la dernière CAPC du président qui part pour d'autres missions, le SNAD-CGT tient à remercier M. LOPES pour son esprit d'ouverture et de dialogue tout au long de son mandat.

Les représentants pour le SAND CGT : Laurence GRANGE, Dominique BRU, Arnaud ETCHEGARAY, Gioacchino GARULLI, Magali GROUSSOT, Jacky KARPOUZOPOULOS, Michel LAURENT.

Pour tout contact :
snad.cgt.elus.c@gmail.com